



**PRÉFET DES ALPES-MARITIMES**

Direction départementale des Territoires  
et de la Mer  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Pôle Gestion du Domaine Public Maritime  
AP/2016-

## **ATTRIBUTION**

**d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports,  
sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes  
pour la Zone Marine Protégée de Beaulieu-sur-Mer**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

En exécution de l'arrêté modificatif du \_\_\_\_\_ à l'arrêté préfectoral, 2016-647 du 18 août 2016 une enquête publique relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la Zone Marine Protégée de Beaulieu-sur-Mer aura lieu :

**du Lundi 7 novembre au Vendredi 9 décembre 2016 inclus  
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

**à la mairie de Beaulieu-sur-Mer  
3 Bld du Maréchal Leclerc  
06310 Beaulieu-sur-Mer  
Tél. 04.93.76.47.00**

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Beaulieu-sur-Mer, où les intéressés pourront le consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les envoyer au commissaire enquêteur qui les joindra au dossier.

Vu la décision N° E16000025/06 du 13 juin 2016, le Président du tribunal administratif de Nice a désigné :

en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, Monsieur Henri NOUGUIER, expert immobilier,

et nommé, en qualité de suppléant, Monsieur Georges MARTINEZ, ingénieur en chef territorial, en retraite.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Beaulieu-sur-Mer aux jours et heures décrits ci-dessous :

